

# **La Région aux côtés des communes et des intercommunalités**

Guide des aides régionales

NOVEMBRE 2020

# SOMMAIRE

## La Région aux côtés des communes et des intercommunalités

Financer mon projet d'équipement ou d'aménagement	p. 3
Financer mon projet de santé	p. 11
Soutenir l'économie locale, le commerce et l'artisanat	p. 15
Soutenir l'emploi, l'orientation et la formation	p. 19
Financer mon projet de mobilité	p. 21
Accélérer la transition écologique	p. 27
Financer mon projet culturel, sportif, solidaire	p. 31
Financer mon projet de territoire grâce aux aides européennes gérées par la Région	p. 35

*Le détail de toutes les aides régionales aux collectivités sont à retrouver sur [paysdelaloire.fr](https://paysdelaloire.fr)*

### PLAN DE RELANCE



**VOUS ÊTES ÉLU D'UNE COMMUNE OU D'UNE INTERCOMMUNALITÉ ?**

Contactez l'équipe Relance mobilisée par la Région :

**0 800 04 33 33**



*Ensemble, trouvons des solutions face à la crise !*

SERVICE ET APPEL GRATUITS

## Financer mon projet d'équipement ou d'aménagement



## RÉALISER UN ÉQUIPEMENT OU SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ

PAYSDELALOIRE.FR

Fonds régional de développement des communes - Mesure 35



### QUI ?

Les communes des Pays de la Loire de moins de 5 000 habitants.

### QUOI ?

Le coût total du projet devra être supérieur à 10 000 € HT ou TTC :

- Équipements et services pour l'insertion, l'emploi, la formation, la petite enfance, la jeunesse
- Équipements et services favorisant la mobilité et les déplacements
- Équipements de proximité non existants sur la commune

### COMBIEN ?

10% du coût du projet dans la limite de 50 000 €.

### CONTACTS

(pour les 2 aides)

#### Loire-Atlantique

Nathalie Le Boulch-Villers  
02 28 20 54 81  
antenne.loire.atlantique@paysdelaloire.fr

#### Maine-et-Loire

Christelle Touchais-Pinon  
02 41 68 70 70  
antenne.maine.et.loire@paysdelaloire.fr

#### Mayenne

Dominique Chanteau-Nogues  
02 43 67 22 60  
antenne.mayenne@paysdelaloire.fr

#### Sarthe

Gaël Bigorgne  
02 43 14 37 30  
antenne.sarthe@paysdelaloire.fr

#### Vendée

Cédric de Linage  
02 51 44 75 00  
antenne.vendee@paysdelaloire.fr

## CONSTRUIRE OU RÉNOVER UNE ÉCOLE

PAYSDELALOIRE.FR

Fonds école - Mesure 26

### QUI ?

Les communes des Pays de la Loire de moins de 5 000 habitants.

### QUOI ?

Le coût total du projet devra être supérieur à 10 000 € HT ou TTC :

- Construction ou réhabilitation d'une école (salles de classes et communs)
- Construction, extension des salles de restauration scolaire
- Construction, extension d'équipements liés au temps du périscolaire

### COMBIEN ?

10% du coût du projet dans la limite de 100 000 €.

## SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS DANS LEURS INVESTISSEMENTS PUBLICS

PAYSDELALOIRE.FR

Contrats Territoires-Région 2020/Contrats de développement métropolitain

### QUI ?

Communes, EPCI et groupements de communes, associations.

### QUOI ?

Projets d'investissements des territoires et notamment les projets structurants qui répondent aux enjeux du territoire et à sa stratégie. Un champ thématique sur la transition énergétique devra obligatoirement être inscrit au contrat et représenter 10 % de la dotation. Les projets de réhabilitation énergétique devront présenter un gain de 40% d'économie d'énergie après travaux.

### COMBIEN ?

La dotation est calculée pour chaque EPCI en fonction de plusieurs critères décrits dans le règlement à télécharger sur paysdelaloire.fr

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La date limite d'engagement pour les CTR actuels a été prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021 - Mesure 85 du plan de relance régional



### CONTACTS

#### Direction des Territoires et de la ruralité

Richard Ranty  
02 28 20 54 61  
richard.ranty@paysdelaloire.fr

#### Loire-Atlantique

Karine Pezeron  
02 28 20 54 43  
karine.pezeron@paysdelaloire.fr

#### Maine-et-Loire

Stéphane Boudy  
02 41 22 72 84  
stephane.boudy@paysdelaloire.fr

#### Mayenne

Marie-Cécile Dion  
02 43 67 22 84  
marie-cecile.dion@paysdelaloire.fr

#### Sarthe

Christelle Aubert  
02 43 14 37 32  
christelle.aubert@paysdelaloire.fr

#### Vendée

Christine Alaitru  
02 51 44 74 93  
christine.alaitru@paysdelaloire.fr

# SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS



PAYSDELALOIRE.FR

*Pays de la Loire relance investissement intercommunal - Mesure 86*

## QUI ?

EPCI (et l'Île d'Yeu), métropoles (Nantes, Angers, Le Mans), communes, entreprises publiques territoriales, entreprises sociales pour l'habitat, offices publics de l'habitat.

## QUOI ?

Un projet par commune portant sur des investissements pour tout équipement (hors adduction d'eau potable, assainissement et électrification), aménagement et service public, jouant un rôle structurant dans la limite de 5 dossiers par territoire d'EPCI. 10% de la dotation devront être fléchés sur des projets liés à la croissance verte.

Pour les trois métropoles : 30% minimum consacrés à des projets communaux et les projets doivent être portés prioritairement sur la croissance verte, les quartiers prioritaires de la politique de la ville et le développement économique.

## COMBIEN ?

Le Fonds régional exceptionnel et temporaire (jusqu'au 30 juin 2021) est doté de 45 millions d'euros. Aide régionale de 70 à 80% maximum du projet (HT ou TTC) avec un minimum de 50 000 € par subvention. Demande transitant par l'EPCI quel que soit le bénéficiaire.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

La Région soutient les collectivités territoriales dans leur transformation numérique. La mesure 88 du Plan de relance prévoit en effet que le Conseil régional passe une convention de 200 000 € avec le syndicat mixte ouvert « e-collectivités » pour étendre son offre de services complète et mutualisée (conseil, télétransmission des actes au contrôle de légalité, échanges numérisés avec les trésoreries, signature et parapheur électroniques, dématérialisation des marchés publics...).

## CONTACTS

### Direction des Territoires et de la ruralité

Richard Ranty  
02 28 20 54 61  
richard.ranty@paysdelaloire.fr

### Loire-Atlantique

Karine Pezeron  
02 28 20 54 43  
karine.pezeron@paysdelaloire.fr

### Maine-et-Loire

Stéphane Boudy  
02 41 22 72 84  
stephane.boudy@paysdelaloire.fr

### Mayenne

Marie-Cécile Dion  
02 43 67 22 84  
marie-cecile.dion@paysdelaloire.fr

### Sarthe

Christelle Aubert  
02 43 14 37 32  
christelle.aubert@paysdelaloire.fr

### Vendée

Christine Alaitru  
02 51 44 74 93  
christine.alaitru@paysdelaloire.fr

# SOUTENIR L'INVESTISSEMENT COMMUNAL



PAYSDELALOIRE.FR

*Pays de la Loire relance investissement communal - Mesure 86*

## QUI ?

Les communes de moins de 5 000 habitants. Les communes déléguées de moins de 5 000 habitants à la création des communes nouvelles.

## QUOI ?

Un projet par commune portant sur des investissements et études pour tout équipement et service public, notamment les équipements de proximité (hors eau, assainissements et électrification), qui joueraient un rôle de redynamisation.

## COMBIEN ?

Ce fonds régional exceptionnel et temporaire (jusqu'au 30 juin 2021) est doté de 2 M€ en 2020. Subvention régionale à hauteur de 20% par projet avec un plafond à 75 000€. Le coût total du projet doit être supérieur à 10 000 €.

# FINANCER UN PROJET DE RECONQUÊTE DES CENTRES-VILLES ET DES CENTRES-BOURGS

PAYSDELALOIRE.FR

*Fonds de reconquête des centres-villes et des centres-bourgs - Mesure 110*

## QUI ?

Les communes jouant un rôle de centralité (liste de communes éligibles).

## QUOI ?

Les études stratégiques de revitalisation de centres-bourgs ainsi que des investissements concernant des opérations de reconquête de centres-bourgs (création de logements à loyers modérés, aménagement, d'espaces publics adjacents aux immeubles, les équipements publics et services publics...)

## COMBIEN ?

Pour les études, 30 % dans la limite de 20 000 €. Pour les investissements, 30 % à hauteur de 200 000 € maximum d'aide régionale.

## CONTACTS

*(pour les 2 aides)*

### Loire-Atlantique

Nathalie Le Boulch-Villers  
02 28 20 54 81  
antenne.loire.atlantique  
@paysdelaloire.fr

### Maine-et-Loire

Christelle Touchais-Pinon  
02 41 68 70 70  
antenne.maine.et.loire  
@paysdelaloire.fr

### Mayenne

Dominique Chanteau-Nogues  
02 43 67 22 60  
antenne.mayenne  
@paysdelaloire.fr

### Sarthe

Gaël Bigorgne  
02 43 14 37 30  
antenne.sarthe@paysdelaloire.fr

### Vendée

Cédric de Linage  
02 51 44 75 00  
antenne.vendee@paysdelaloire.fr



## RÉALISER DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE DES BÂTIMENTS PUBLICS

PAYSDELALOIRE.FR

*Soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics*

### QUI ?

Collectivités, institutions, GIP.

### QUOI ?

Les projets comprenant un panel de travaux de maîtrise d'énergie dont des travaux d'isolation et améliorant au minimum de 40% la performance énergétique globale théorique de l'équipement exprimée en kWh/m<sup>2</sup>/an (audit thermique et énergétique préalable obligatoire).

### COMBIEN ?

50€/m<sup>2</sup> de la surface habitable du bâtiment existant dans la limite de 100 000€.

### CONTACT

**Direction de la Transition énergétique et de l'environnement**  
Sylvain Coite  
02 28 20 54 02  
sylvain.coite@paysdelaloire.fr

## AMÉNAGER LE CENTRE-BOURG DES COMMUNES RECONNUES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

PAYSDELALOIRE.FR

*Aménagements des centres bourgs ruraux*

### QUI ?

Les communes de moins de 3 000 habitants reconnues Sites patrimoniaux remarquables (hors Petites cités de caractère®).

### QUOI ?

Aménager une place, enfouir des réseaux, intégrer des sanitaires, mettre en place une signalétique et un mobilier urbain, embellir les bourgs...

### COMBIEN ?

30% du montant des travaux dans la limite de 300 000 € par an et par commune. Coût minimum des travaux subventionnés : 50 000 €.

### CONTACT

**Direction Culture sport associations**  
Pascale Krieger  
02 28 20 51 31  
pascale.krieger@paysdelaloire.fr

## METTRE HORS D'EAU ET HORS D'AIR DES ÉDIFICES RELIGIEUX NON PROTÉGÉS

PAYSDELALOIRE.FR

*Édifices religieux non protégés*

### QUI ?

Communes et leurs groupements de moins de 3 000 habitants, associations dont le bien possédé se situe sur le territoire d'une commune de moins de 3 000 habitants.

### QUOI ?

Restauration des édifices religieux non protégés : mise hors d'eau et hors d'air et décors portés.

### COMBIEN ?

30% du montant HT des travaux dans la limite de 100 000 €. Coût minimum des travaux subventionnés : 30 000 €.

### CONTACT

**Direction Culture sport associations**  
Agnès Denys  
02 28 20 51 25  
agnes.denys@paysdelaloire.fr

## CONSTRUIRE DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COMMUNAUX ET/OU INTERCOMMUNAUX

PAYSDELALOIRE.FR

*Aide régionale aux projets de logements locatifs communaux et/ou intercommunaux*

### QUI ?

Les communes de moins de 3 000 habitants : les bailleurs sociaux agissant pour le compte d'un établissement public de coopération intercommunale, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, les SEM, les SPL et les SPLA, agissant pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale, les associations agréées pour réaliser et pour gérer les opérations décrites.

### QUOI ?

Logements locatifs sociaux communaux ou intercommunaux bénéficiant d'une décision de financement de Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) ou de Prêt locatif à usage social (PLUS), ou tout dispositif équivalents'y substituant, ou sur l'engagement de la collectivité à louer les logements dans les mêmes niveaux de loyers. Les travaux devront améliorer d'au moins 40% la performance énergétique du bâtiment initial.

### COMBIEN ?

30% du montant des travaux plafonné à 200 000 €.

### CONTACT

**Direction de la Transition énergétique et de l'environnement**  
Sylvain Coite  
02 28 20 54 02  
sylvain.coite@paysdelaloire.fr

# SOUTENIR LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES TIERS-LIEUX

PAYSDELALOIRE.FR

Fonds régional de soutien au développement des tiers-lieux - Mesure 93

## QUI ?

Les associations ayant leur siège social en Pays de la Loire, les collectivités locales et leurs regroupements.

## QUOI ?

Soutenir le développement ou la création de tiers-lieux comme levier de revitalisation, d'attractivité et d'animation des territoires, ainsi qu'à développer l'inclusion numérique et les espaces de coworking pour limiter les déplacements.

## COMBIEN ?

Dépenses de fonctionnement :

- Charges de personnel (aide dégressive sur 3 ans)
- Dépenses liées aux frais de prestations jusqu'à 50% dans la limite de 10 000 € d'aide régionale.

Dépenses d'investissement :

Jusqu'à 20% dans la limite de 100 000 € d'aide régionale.



## CONTACTS

### Loire-Atlantique

Adeline Munilla  
02 51 16 68 50  
antenne.loire.atlantique  
@paysdelaloire.fr

### Maine-et-Loire

Christelle Touchais-Pinon  
02 41 68 70 70  
antenne.maine.et.loire  
@paysdelaloire.fr

### Mayenne

Dominique Chanteau-Nogues  
02 43 67 22 60  
antenne.mayenne  
@paysdelaloire.fr

### Sarthe

Gaël Bigorgne  
02 43 14 37 30  
antenne.sarthe@paysdelaloire.fr

### Vendée

Cédric de Linage  
02 51 44 75 00  
antenne.vendee@paysdelaloire.fr

# Financer mon projet de santé



## PLUS D'AIDES À RETROUVER SUR PAYSDELALOIRE.FR

- Fonds régional d'études stratégiques (EPCI)
- Aide aux équipements culturels (EPCI)
- Aide à la restauration des monuments historiques
- Restauration et aménagement des parcs et jardins non protégés
- Aménagements urbains des Petites cités de caractère®
- Aide régionale aux projets de logement des jeunes



## SOUTENIR LA CRÉATION DES MAISONS DE SANTÉ PLURI-PROFESSIONNELLES

PAYSDELALOIRE.FR

*Soutien à l'investissement des maisons de santé pluri-professionnelles*



### QUI ?

Communes et EPCI en priorité.

### QUOI ?

La construction de maisons de santé pluri-professionnelles avec une équipe d'au moins 4 professionnels de santé (3 médecins généralistes et 1 auxiliaire médical). Le projet doit faciliter l'accès aux soins et favoriser une prise en charge globale des patients.

### COMBIEN ?

25% plafonnée à 300 000 € d'aide. L'aide régionale est conditionnée par un cofinancement du maître d'ouvrage à hauteur de 20% minimum. Elle peut se cumuler avec une aide régionale octroyée dans le cadre des contrats de territoire.

### CONTACT

**Direction des Territoires et de la ruralité**  
Élise David  
02 28 20 60 24  
elise.david@paysdelaloire.fr

## MAINTENIR UNE PRÉSENCE MÉDICALE ET/OU PARAMÉDICALE À COURT TERME

PAYSDELALOIRE.FR

*Fonds régional aide d'urgence pour le maintien des professionnels de santé*



### QUI ?

Les communes et groupements de collectivités situés sur l'ensemble du territoire régional, établissements publics de santé, centres de soins infirmiers...

### QUOI ?

Construction, réhabilitation ou aménagement de locaux visant le maintien et/ou l'accueil d'un ou plusieurs professionnels de santé, à condition d'initier un projet de santé avec les professionnels du territoire.

### COMBIEN ?

25% du coût de l'investissement dans la limite de 50 000 €.

### CONTACT

**Direction des Territoires et de la ruralité**  
Élise David  
02 28 20 60 24  
elise.david@paysdelaloire.fr

## SOUTENIR LA CONSTRUCTION ET L'ANIMATION DE PROJETS DE SANTÉ DE TERRITOIRE

PAYSDELALOIRE.FR

*Fonds régional pour l'accompagnement de projets locaux de santé*



### QUI ?

Les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics.

### QUOI ?

Les dépenses de fonctionnement correspondant au coût de l'étude du projet et les charges salariales des postes d'animateurs locaux de santé.

### COMBIEN ?

50% du coût de l'étude dans la limite de 20 000 € et 50% des charges salariales avec un plafond à 20 000€ sur 3 ans maximum (aide cumulable avec les crédits du contrat de territoire régional).

### CONTACT

**Direction des Territoires et de la ruralité**  
Élise David  
02 28 20 60 24  
elise.david@paysdelaloire.fr

## MAINTENIR ET DÉVELOPPER UNE OFFRE DE SANTÉ DE PROXIMITÉ DANS LES TERRITOIRES

PAYSDELALOIRE.FR

*Fonds régional d'accompagnement à l'innovation en santé (FRAIS)*



### QUI ?

Les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations, les établissements de santé et structures médico-sociales, les mutuelles, les groupements de professionnels de santé.

### QUOI ?

Les projets innovants touchant l'organisation des modes d'exercice des professionnels de santé, permettant de favoriser et faciliter l'accès aux soins et ainsi de l'ensemble des Ligériens.

### COMBIEN ?

30 % maximum du coût total du projet.

### CONTACT

**Direction des Territoires et de la ruralité**  
Julie Gardé  
02 28 20 61 66  
julie.garde@paysdelaloire.fr

## SOUTENIR LE DÉPLOIEMENT TERRITORIAL DE LA TÉLÉMÉDECINE

PAYSDELALOIRE.FR

Fonds télémédecine et équipements numériques en santé

### QUI ?

Les collectivités locales et leurs groupements ligériens, les associations, les établissements de santé et structures médico-sociales, les mutuelles, les groupements de professionnels de santé et leurs organisations représentatives (URPS, SCM...).

### QUOI ?

Projets de déploiement territorial de la télémédecine en cohérence avec la stratégie régionale de l'ARS<sup>(1)</sup>  
Projets d'équipements numériques en santé et/ou innovations technologiques répondant aux enjeux de renforcement de l'offre de santé de proximité<sup>(2)</sup>

### COMBIEN ?

<sup>(1)</sup> En fonction du projet

<sup>(2)</sup> 30% maximum du coût total du projet.

### CONTACT

Direction des Territoires et de la ruralité

Julie Gardé

02 28 20 61 66

julie.garde@paysdelaloire.fr

## SOUTENIR LES ACTIONS DE PRÉVENTION SANTÉ À DESTINATION DES JEUNES

PAYSDELALOIRE.FR

Appel à initiatives locales en prévention santé

### QUI ?

Les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations soutenues ou agréées par le Rectorat et/ou l'ARS, les établissements de santé.

### QUOI ?

Les projets de prévention en faveur de la santé des jeunes, en priorité les lycéens, apprentis et décrocheurs scolaires.

### COMBIEN ?

Jusqu'à 50% du projet dans la limite de 10 000 €.

### CONTACT

Direction des Territoires et de la ruralité

Catherine Robert

02 28 20 53 35

fonds.sante@paysdelaloire.fr

## Soutenir l'économie, le commerce et l'artisanat



## SOUTENIR LES PROJETS ISSUS DE LA DÉMARCHE TERRITOIRES D'INDUSTRIE

PAYSDELALOIRE.FR

Fonds territoires d'industrie

### QUI ?

Groupements d'intérêt économique (GIE), Groupements d'intérêt public (GIP), Club d'entreprises uniquement pour les études, EPCI situés sur un Territoire d'industrie identifié par l'État.

Pour prétendre à ce fonds, un Territoire d'industrie doit avoir signé le protocole d'engagement ou le contrat à la date de dépôt du dossier.

### QUOI ?

Le fonds permet de financer :

- Des recrutements de chargés de mission pour l'accompagnement de la démarche Territoires d'industrie ;
  - Des réalisations d'études par un prestataire extérieur.
- Des actions engendrant des dépenses d'investissement sont étudiées dans le cadre d'autres dispositifs régionaux.

### COMBIEN ?

Poste de chargé de mission : subvention de 50% du salaire annuel plafonnée à 20 000 €, non rétroactive, sur 12 mois maximum ;  
Études : subvention de 50 % du montant HT ou TTC, plafonnée à 10 000 €. Non cumulable avec d'autres dispositifs régionaux.

### CONTACTS

#### Loire-Atlantique

Richard RANTY  
02 28 20 54 61  
richard.ranty@paysdelaloire.fr

#### Maine-et-Loire

Christelle Touchais-Pinon  
02 41 68 70 70  
antenne.maine.et.loire  
@paysdelaloire.fr

#### Mayenne

Dominique Chanteau-Nogues  
02 43 67 22 60  
antenne.mayenne  
@paysdelaloire.fr

#### Sarthe

Gaël Bigorgne  
02 43 14 37 30  
antenne.sarthe@paysdelaloire.fr

#### Vendée

Cédric de Linage  
02 51 44 75 00  
antenne.vendee@paysdelaloire.fr

## ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PROJETS TOURISTIQUES

PAYSDELALOIRE.FR

Pays de la Loire Investissement touristique

### QUI ?

Les collectivités territoriales, associations, entreprises.

### QUOI ?

Les projets de création, d'extension, de modernisation d'équipements touristiques.

### COMBIEN ?

En fonction du projet.

### CONTACTS

#### Direction Entreprises et innovation

Muriel Chignard  
02 28 20 59 51  
muriel.chignard@paysdelaloire.fr

Alice Chanson  
02 28 20 51 41

alice.chanson@paysdelaloire.fr

## UNE AIDE AUX CONSEILS EXTÉRIEURS POUR PRÉPARER SON PROJET

PAYSDELALOIRE.FR

Pays de la Loire Conseil

### QUI ?

Les collectivités territoriales, associations, entreprises.

### QUOI ?

Des études d'analyse stratégique, ressources humaines, organisation, développement durable, appropriation des usages du numérique...

### COMBIEN ?

Jusqu'à 50% des coûts admissibles dans la limite de 15 000 € de subvention (les coûts admissibles doivent au minimum atteindre 3 000 €).

### CONTACT

#### Direction Entreprises et innovation

02 28 20 56 09

TOUTES LES AIDES DIRECTES AU DÉVELOPPEMENT DE  
L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT SONT  
SUR PAYSDELA LOIRE.FR

À venir : AMI Boost e.commerce



# Soutenir l'emploi, l'orientation et la formation



## SOUTENIR L'ORGANISATION DE SALONS D'INFORMATION SUR L'ORIENTATION, LA FORMATION ET L'EMPLOI

PAYSDELALOIRE.FR

Soutien aux salons et forums d'information sur l'orientation, la formation et l'emploi

### QUI ?

Collectivités territoriales, associations, entreprises, organismes de recherche, lycées et centres de formation.

### QUOI ?

Les salons et forums s'adressant aux jeunes et à leurs familles pour leur orientation, s'ouvrant aux jeunes et aux adultes engagés dans la vie active pour leur faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie et s'attachant à présenter une diversité de métiers et de formations

### COMBIEN ?

En fonction du projet

### CONTACT

**Direction de l'Orientation, de l'animation territoriale et de l'insertion professionnelle**  
Florane Devaux-Boutinkhar  
02 28 20 59 79  
florane.devaux@paysdelaloire.fr

## FACILITER L'ORIENTATION DES LIGÉRIENS

PAYSDELALOIRE.FR

Faire venir l'Orientibus

### QUI ?

Les collectivités territoriales, les associations, les entreprises, les organismes de recherche, les lycées et centres de formation. Toutes les informations sont sur [choisirmonmetier-paysdelaloire.fr](http://choisirmonmetier-paysdelaloire.fr)

### POURQUOI ?

Pour faciliter l'orientation des Ligériens en informant sur les métiers et les voies de formations au moyen d'outils numériques innovants.

### CONTACT

**Direction de l'Orientation, de l'animation territoriale et de l'insertion professionnelle**  
02 28 20 59 81  
orientibus@paysdelaloire.fr

## Financer mon projet de mobilité



### PLUS D'AIDES À RETROUVER SUR PAYSDELALOIRE.FR

À venir : 900 000€ supplémentaires aux territoires pour favoriser les initiatives sur l'emploi et la formation



## FACILITER LES DÉPLACEMENTS DES LIGÉRIENS ET CRÉER LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVITÉ DE TOUS SES TERRITOIRES

PAYSDELALOIRE.FR

Plan routier régional

### QUI ?

Collectivités territoriales, institutions, GIP.

### QUOI ?

Projet routier situé sur un axe d'intérêt régional (études et travaux).

### COMBIEN ?

Taux de participation défini entre la Région et les Départements dans la limite maximale de 50 % (à de rares exceptions).

### CONTACT

**Direction des Transports et des mobilités**

Christelle Biron  
christelle.biron@paysdelaloire.fr

## AMÉLIORER L'ACCÈS AU RÉSEAU DE TRANSPORT RÉGIONAL EN CONTRIBUANT À L'AMÉNAGEMENT DES POINTS D'ARRÊTS DU RÉSEAU RÉGIONAL

PAYSDELALOIRE.FR

Investissements en faveur de l'accès au réseau de transport régional

### QUI ?

Collectivités, institutions, GIP.

### QUOI ?

Les opérations visant à améliorer l'accès au réseau de transport régional en contribuant à l'aménagement des points d'arrêts (gares régionales, points d'arrêts d'une ligne d'autocar régionale...)

### COMBIEN ?

Jusqu'à 50% dans la limite de 300 000 €.

### CONTACT

**Direction des Transports et des mobilités**

Pierre-Olivier Richard  
02 28 20 61 46  
pierre-olivier.richard@paysdelaloire.fr

**Pour les projets dédiés aux rabattements cyclables**

Xavier Duval-Zack  
02 28 20 58 29  
xavier.duval-zack@paysdelaloire.fr

## ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE SOLUTIONS DE MOBILITÉS adaptées à chaque territoire, innovantes et cohérentes avec les enjeux de déplacement au quotidien

PAYSDELALOIRE.FR

AMI Solutions innovantes pour la mobilité dans les territoires

### QUI ?

Les EPCI (ou groupement d'EPCI) de moins de 150 000 habitants, les communes de moins de 50 000 habitants, les associations.

### QUOI ?

Les projets de mobilités avec pour axes prioritaires : la réduction de la dépendance à la voiture individuelle, la réduction du volume de déplacements réalisés, le développement de l'usage des mobilités actives, partagées et collectives.

### COMBIEN ?

Jusqu'à 50% de la dépense avec un plafond d'aides de 100 000 € en investissement, et 50 000€ en fonctionnement.

### CONTACT

**Direction des Territoires et de la ruralité**

Marion Gaonac'h  
02 28 20 62 52  
marion.gaonach@paysdelaloire.fr

**Loire-Atlantique**

Karine Pezeron  
02 28 20 54 43  
karine.pezeron@paysdelaloire.fr

**Maine-et-Loire**

Stéphane Boudy  
02 41 22 72 84  
stephane.boudy@paysdelaloire.fr

**Mayenne**

Marie-Cécile Dion  
02 43 67 22 84  
marie-cecile.dion@paysdelaloire.fr

**Sarthe**

Christelle Aubert  
02 43 14 37 32  
christelle.aubert@paysdelaloire.fr

**Vendée**

Christine Alaitru  
02 51 44 74 93  
christine.alaitru@paysdelaloire.fr

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La date du dépôt des dossiers a été prolongée jusqu'au 30 juin 2021 - Mesure 138 du Plan de relance régional

PLAN DE RELANCE

Région PAYS de LA LOIRE

## FAVORISER LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX

PAYSDELALOIRE.FR

Participation financière de la Région aux projets de réalisation des pôles d'échanges multimodaux

### QUI ?

Collectivités, institutions, communes, EPCI, SNCF Gares et Connexions, SNCF Réseau.

### QUOI ?

Les projets d'aménagement de pôles d'échanges multimodaux (PEM), ferroviaires (autour des gares) et routiers (autour des points d'arrêt structurants du réseau Aléop) où convergent de nombreux modes de transports et plusieurs réseaux de transport (régional et/ou urbain) et les projets de mise en accessibilité des gares.

### COMBIEN ?

- Gare grandes lignes : 15 % PEM - 20 % accessibilité
- Gare régionale : jusqu'à 40 % pour le périmètre de maîtrise d'ouvrage collectivité (PEM) et jusqu'à 50% pour le périmètre ferroviaire (accessibilité)
- Gare extrarégionale : 10 % PEM - 10 % accessibilité

### CONTACT

#### Direction des Transports et des mobilités

Carole Garry  
02 28 20 54 41  
carole.garry@paysdelaloire.fr

Youness Hdaddou  
02 28 20 54 06  
youness.hdaddou@paysdelaloire.fr

## RÉALISER LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES POINTS D'ARRÊTS ROUTIERS DU TRANSPORT INTERURBAIN PRIORITAIRES.

PAYSDELALOIRE.FR

Mise en accessibilité des points d'arrêts routiers du réseau régional

### QUI ?

Collectivités, institutions, GIP.

### QUOI ?

Les projets de mise en accessibilité des points d'arrêts routiers (PAR) prioritaires desservis par le réseau régional de transport.

### COMBIEN ?

70% du coût de l'aménagement (hors mobilier et hors chemin d'accès) avec un maximum de 9 000 € de subvention régionale par projet. Le plafond de la subvention totale est de 18 000 € dans le cas d'un PAR commercial qui comprendrait 2 PAR physiques, un dans chaque sens de circulation.

### CONTACT

#### Direction des Transports et des mobilités

Pierre-Olivier Richard  
02 28 20 61 46  
pierre-olivier.richard@paysdelaloire.fr

### LE SAVIEZ-VOUS ?

- Le financement des itinéraires cyclables en rabattement sur les gares et points d'arrêt Aléop a été augmenté - Mesure 139 du Plan de relance régional.
- Le déploiement du schéma d'accessibilité du réseau Aléop a été accéléré - Mesure 144 du Plan de relance régional.



# SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES STATIONS PUBLIQUES BIOGNV ET L'ACQUISITION OU LA LOCATION DE VÉHICULES EN BIOGNV

PAYSDELALOIRE.FR

Soutien aux stations BioGNV Aide à l'acquisition ou location de véhicules GNV

## QUI ?

Les collectivités, les syndicats de communes, syndicats mixtes, sociétés d'économie mixte, les groupements d'intérêt économique, les entreprises.

## QUOI ?

Les projets de construction de stations publiques BioGNV, l'acquisition ou la location de véhicules circulant en BioGNV (véhicules utilitaires légers, poids lourds, bus, bennes à ordures ménagères).

## COMBIEN ?

200 000 € au maximum pour une station publique BioGNV. Pour l'achat/location d'un véhicule BioGNV, jusqu'à 30 % du surcoût de l'acquisition/location par rapport à un véhicule diesel de même catégorie avec un plafond variant en fonction du type de véhicule de 2 000 à 10 000€.

## CONTACT

### Direction de la Transition énergétique et de l'environnement

Bertille Balluffier  
02 28 20 54 49  
bertille.balluffier@paysdelaloire.fr

# Accélérer la transition écologique

## PLUS D'AIDES À RETROUVER SUR PAYSDELALOIRE.FR

- Aménagement des itinéraires du Schéma régional des véloroutes
- Financer un projet d'écomobilité (adhérer à la plateforme de covoiturage Ouestgo)

- À venir : étendre le transport à la demande (TAD) à toutes les communes non desservies d'ici 2022 - Mesure 140 du Plan de relance régional
- À venir : développer la pratique du covoiturage et de l'autopartage en partenariat avec les EPCI - Mesure 141 du Plan de relance régional



## SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS POUR PLANTER UN ARBRE POUR CHAQUE NOUVELLE NAISSANCE

PAYSDELALOIRE.FR

*Une naissance, un arbre*

### QUI ?

Collectivités territoriales, communes et EPCI.

### QUOI ?

Projets de plantations s'inscrivant dans une démarche qualitative et cohérente vis-à-vis des enjeux de préservation de la biodiversité et de la trame arborée du territoire et intégrant des événements participatifs avec la population.

### COMBIEN ?

15 € par arbre.

### CONTACT

**Direction de la Transition énergétique et de l'environnement**

Amélie Boisteux  
02 28 20 54 25  
amelie.boisteux@paysdelaloire.fr

## SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS INNOVANTES RELATIVES À LA GESTION INTELLIGENTE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

PAYSDELALOIRE.FR

*Appel à projets énergies renouvelables innovantes et réseaux énergétiques intelligents*

### QUI ?

Les collectivités ou leurs groupements (commune, EPCI, PETR...), les associations, les entreprises (y compris Sociétés de projet, SEM, SPL...), les opérateurs (bailleurs, agences d'urbanisme...).

### QUOI ?

Les projets innovants relatifs à la gestion intelligente des énergies renouvelables, en particulier les projets s'inscrivant dans le programme SMILE.

### COMBIEN ?

Pour les études, jusqu'à 70% des coûts éligibles à hauteur de 20 000 € par projet. Pour la réalisation des investissements, la subvention régionale est plafonnée à 200 000 € par projet.

### CONTACT

**Direction de la Transition énergétique et de l'environnement**

Thomas Platt  
02 28 20 54 21  
thomas.platt@paysdelaloire.fr

## MIEUX INFORMER SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

PAYSDELALOIRE.FR

*Soutien aux plateformes territoriales de rénovation énergétique*

### QUI ?

Les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants porteurs d'un PCAET, les groupements d'EPCI (syndicats mixtes, pôles d'équilibres territoriaux et ruraux...) regroupant au moins 20 000 habitants.

### QUOI ?

Mise en place et/ou poursuite d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique.

### COMBIEN ?

La Région apportera un financement pour une durée de 3 ans selon une part fixe, une part variable et un bonus. L'aide régionale est calculée sur la base du nombre de logements de l'EPCI, situés en Pays de la Loire, hors logements sociaux (le détail dans le règlement).

### CONTACT

**Direction de la Transition énergétique et de l'environnement**

Loïc Le Gall  
02 28 20 54 98  
loic.le.gall@paysdelaloire.fr

# PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

PAYSDELALOIRE.FR

Améliorer la qualité des cours d'eau

## QUI ?

Communes, EPCI, groupements d'EPCI.

## QUOI ?

L'animation des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et des contrats territoriaux Eau (CT Eau) ; les études et les travaux de restauration des cours d'eau et zones humides ; les études et actions de lutte contre les pollutions diffuses (ex : aides régionales à l'investissement dans le matériel d'entretien mécanique des espaces publics à fortes contraintes) ; les études et les investissements en faveur d'une économie d'eau (diagnostic des bâtiments publics, système de récupération des eaux de pluie...).

## COMBIEN ?

Le taux de subvention peut atteindre jusqu'à 80% selon la nature des projets.

## CONTACT

**Direction de la Transition  
énergétique et de  
l'environnement**

Damien Masinski  
02 28 20 54 73  
damien.masinski@paysdelaloire.fr

# Financer mon projet culturel, sportif, solidaire

## PLUS D'AIDES À RETROUVER SUR PAYSDELALOIRE.FR

- Reboisement par plantation d'essences adaptées aux enjeux climatiques
- Contrat Nature 2050

➤ À venir : création de la SEM croissance verte -  
Mesure 127

➤ À venir : AAP reconquête de la qualité de la ressource  
en eau des captages de la région des Pays de la Loire

➤ À venir : AAP biodiversité en Pays de la Loire 2021 - groupe  
régional des fondations Liger Bocage et agroforesterie



## CRÉER DES LIEUX DE TRAVAIL ADAPTÉS POUR LES ARTISTES PROFESSIONNELS

PAYSDELALOIRE.FR

Aide à la création de lieux de travail

### QUI ?

Collectivités territoriales, structures publiques de coopération culturelle, associations, entreprises, artistes.

### QUOI ?

Achat de biens immobiliers, mobiliers et travaux d'aménagement d'un lieu de travail dont la fonction principale est la pratique artistique professionnelle.

### COMBIEN ?

20% de la dépense globale plafonnée à 30 000 € dans le cas d'un projet porté par une collectivité, sur des territoires peu ou pas dotés.

### CONTACT

**Direction Culture sport associations**

Heidy Burgaud  
02 28 20 51 15  
heidy.burgaud@paysdelaloire.fr

## SOUTENIR LES RÉSIDENCES ARTISTIQUES DANS TOUTES LES DISCIPLINES

PAYSDELALOIRE.FR

Aide à la résidence artistique territoriale

### QUI ?

Collectivités territoriales ou structures intercommunales et établissements porteurs d'un projet culturel quel que soit leur statut juridique.

### QUOI ?

Accueil en résidence d'un ou des artistes, auteurs professionnels, sur la base d'un projet artistique et culturel en prise avec le territoire, sa population et ses acteurs.

### COMBIEN ?

Jusqu'à 50% du montant du projet.

### CONTACT

**Direction Culture sport associations**

Christine Marzelière  
02 28 20 51 35  
christine.marzeliere@paysdelaloire.fr

## SOUTENIR LES FESTIVALS DE SPECTACLE VIVANT DE DIMENSION RÉGIONALE OU NATIONALE

PAYSDELALOIRE.FR

Aide aux festivals spectacle vivant de rayonnement régional ou national

### QUI ?

Les collectivités territoriales et associations ou structures de droit privé disposant d'une licence d'entrepreneur de spectacles.

### QUOI ?

Manifestations de spectacle vivant ayant au moins un rayonnement régional, faisant appel à des professionnels et rémunérant l'ensemble des prestations des artistes programmés, d'une durée minimale de 2 jours, avec une programmation comportant au moins 6 spectacles différents, pour un budget artistique supérieur à 25 000 €.

### COMBIEN ?

Jusqu'à 30% du coût artistique (hors frais techniques).

### CONTACT

**Direction Culture sport associations**

Lucie Vinatier  
02 28 20 51 05  
lucie.vinatier@paysdelaloire.fr

## ACCOMPAGNER LA RÉOUVERTURE DES THÉÂTRES, CINÉMAS ET LIEUX DE RÉSIDENCE

PAYSDELALOIRE.FR

Fonds d'aide aux lieux culturels

### QUI ?

Structures publiques ou privées installées depuis au moins un an en Pays de la Loire.

### QUOI ?

Les investissements liés à la mise en place de mesures sanitaires nécessaires à l'accueil des artistes, des œuvres d'art et du public. Les projets d'activités (spectacles, résidences d'artistes ligériens professionnels, actions culturelles de promotion et de médiation) pour compenser la période d'inactivité liée à la crise et insuffler une nouvelle dynamique.

### COMBIEN ?

En fonction des projets, dans la limite de 5 000 € et 8 000 € selon le secteur d'activité.

### CONTACTS

**Cinéma, livre, arts visuels**

Sacha Boré  
02 28 20 51 28  
sacha.bore@paysdelaloire.fr

**Spectacle vivant**

Guénola Le Du  
02 28 20 51 05  
guenola.ledu@paysdelaloire.fr



## SOUTENIR LA VIE LITTÉRAIRE EN RÉGION

PAYSDELALOIRE.FR

[Aide aux manifestations littéraires](#)

### QUI ?

Collectivités territoriales et associations.

### QUOI ?

Salons et festivals du livre, rencontres littéraires (lectures, débats...) présentant un budget minimum de 15 000€.

### COMBIEN ?

Le taux d'intervention moyen est compris entre 10 et 30% selon l'intérêt et l'importance du projet.

### CONTACTS

#### Direction Culture sport associations

Christine Marzelière  
02 28 20 51 35  
christine.marzeliere@paysdelaloire.fr

Sacha Boré  
02 28 20 51 28  
sacha.bore@paysdelaloire.fr

## SOUTENIR LES MANIFESTATIONS INSCRITES AUX CALENDRIERS FÉDÉRAUX ET LA PRATIQUE DU SPORT POUR TOUS

PAYSDELALOIRE.FR

[Fonds d'intervention en faveur du sport](#)

### QUI ?

Associations sportives affiliées à une fédération, communes, EPCI.

### QUOI ?

Les compétitions fédérales ; les manifestations de type gala, meeting, open, tournoi, organisées sous l'égide des fédérations nationales ou internationales ; les manifestations sportives de loisir pour tous.

### COMBIEN ?

10% du budget prévisionnel de la manifestation.

### CONTACT

#### Direction Culture sport associations

Anne Le Blay  
02 28 20 61 65  
anne.le-blay@paysdelaloire.fr

### PLUS D'AIDES À RETROUVER SUR PAYSDELALOIRE.FR

- Fonds régional d'acquisition pour les bibliothèques
- Fonds régional d'acquisition pour les musées
- Fonds régional d'aide à la restauration
- Médiation culturelle-aide aux pratiques innovantes
- Aide à la mobilité des acteurs culturels
- Aide aux manifestations cinématographiques
- Études de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine
- Appel à projets Pays de la Loire, une terre maritime et fluviale
- Fonds de développement culturel territorial

# Financer mon projet de territoire grâce aux aides européennes gérées par la Région

L'Europe, avec la Région, agit au plus près des territoires pour financer notamment, d'une part, des projets de développement rural dans le cadre de la démarche LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale), grâce à des crédits du FEADER ; d'autre part, des projets d'investissements des agglomérations, grâce à des crédits du FEDER. La prochaine programmation 2021-2027 des fonds européens est en cours d'élaboration en lien avec le plan de relance européen.

PAYSDELALOIRE.FR

[Informations programmation 2021-2027](#)

### CONTACT

[fdseurope21-27@paysdelaloire.fr](mailto:fdseurope21-27@paysdelaloire.fr)

## VOS INTERLOCUTEURS RÉGIONAUX DANS LES ANTENNES

### **Loire-Atlantique**

Nathalie Le Boulch-Villers  
02 28 20 54 81  
antenne.loire.atlantique@paysdelaloire.fr

### **Maine-et-Loire**

Christelle Touchais-Pinon  
02 41 68 70 78  
antenne.maine.et.loire@paysdelaloire.fr

### **Mayenne**

Dominique Chanteau-Nogues  
02 43 67 22 60  
antenne.mayenne@paysdelaloire.fr

### **Sarthe**

Gaël Bigorgne  
02 43 14 37 30  
antenne.sarthe@paysdelaloire.fr

### **Vendée**

Cédric de Linage  
02 51 44 75 00  
antenne.vendee@paysdelaloire.fr

[www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)

## PLAN DE RELANCE



## VOUS ÊTES ÉLU D'UNE COMMUNE OU D'UNE INTERCOMMUNALITÉ ?

Contactez l'équipe Relance mobilisée par la Région :

**0 800 04 33 33**



*Ensemble, trouvons des solutions face à la crise !*